

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 11 avril 2013

Absents excusés : Nadège Devillers (procuration à S. Faivre), Renée Dordor

Absents : Gérard Baudras, Brigitte Personeni

Budgets 2013

Au préalable,

Le Maire informe le conseil municipal des éléments financiers nécessaires à l'élaboration du budget :

- sur l'état des emprunts de la commune, l'annuité d'emprunt pour 2013 est de 60 253 €, en 2015 plus que 45 350 € et à partir de 2017 plus qu'un seul emprunt à un taux de 1.87 % soit environ 23 000 €, soit un niveau d'endettement faible.

- sur la comparaison des taux d'imposition par rapport aux communes du Doubs de la même strate ; la commune de Quingey se situe 26^{ème} /52 communes de 1 000 à 2000 habitants, par rapport à l'effort fiscal ; avec tous les équipements d'une commune plus importante.

- sur l'hypothèse d'un emprunt à court terme de 427 000 € (somme nécessaire pour l'équilibre du budget), cette somme sera financée par le remboursement de la TVA à la commune (424 000 €) sur les exercices 2014 et 2015.

- sur le bilan du mandat soit les investissements réalisés de 2008 à 2013. Au total (y compris le lotissement) plus de 6 460 000 € de dépenses et 4 850 000 € de recettes ce qui a permis de faire travailler de nombreuses entreprises et salariés du bâtiment et des travaux publics, d'où l'intérêt de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et privilégier l'investissement.

➤ Budget eau, assainissement

Dépenses de fonctionnement : 248 842 €

Recettes de fonctionnement : 269 929 €

Dépenses d'investissement : 182 985 €

Recettes d'investissement : 188 372 €

Adopté à l'unanimité.

La Saur n'a pas appliqué le nouveau tarif de l'assainissement qui avait été décidé fin 2011 d'où un manque à gagner d'environ 9 000 €.

On peut constater que les recettes d'assainissement couvrent la participation au SIPQ (station d'épuration essentiellement).

Concernant l'investissement, les travaux de remplacement de la canalisation sous le pont sont prévus à l'automne. Le conseil général du Doubs a prévu de refaire l'étanchéité du pont en 2015 avec le remplacement de la chaussée existante.

Les réseaux de la commune sont en bon état hormis l'assainissement de la rue des Forges.

➤ Camping

Dépenses de fonctionnement : 82 560 €

Recettes de fonctionnement : 82 662 €

Dépenses d'investissement : 81 318 €

Recettes d'investissement : 81 573 €

Adopté à l'unanimité.

Travaux :

- mise aux normes du camping 3 étoiles

- installation de 4 lodges (bungalow toilés)

Concernant les travaux d'investissement ils sont en cours, le budget est équilibré par un emprunt de 5 000 €, sera vu en fin d'année en fonction des recettes qu'apporteront la location des Lodge.

Tarif camping :

- location bungalows :
 - * hors saison (mai, juin et septembre) 200 € la semaine
 - * dernière semaine de juin et première semaine de juillet 300 € la semaine
 - * en saison (juillet et août) 350 € la semaine
 - * 2 dernières semaines d'août et première de septembre 300 € la semaine
- location bungalows à la journée si possible 50 € la journée
- caution 250 €
- préfabriqué : 50 € la semaine
- les tarifs emplacements restent inchangés

➤ CCAS

Dépenses de fonctionnement	1 261.59 €
Recettes de fonctionnement	1 261.59 €
Dépenses d'investissement	1 932.04 €
Recettes d'investissement	1 932.04 €

Adopté à l'unanimité.

➤ ZA activité

Dépenses de fonctionnement	141 835 €
Recettes de fonctionnement	141 835 €
Dépenses d'investissement	136 326.70 €
Recettes d'investissement	136 326.70 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Commune

Dépenses de fonctionnement	1 521 896 €
Recettes de fonctionnement	1 521 896.38 €
Dépenses d'investissement	2 287 141.18 €
Recettes d'investissement	2 287 245 €

Adopté avec 11 voix pour, 1 abstention

Principaux investissements :

L'essentiel des investissements consiste en l'espace culturel, le pôle santé et l'aménagement urbain (phase 3 et 4) voirie et espace public.

- * bâtiments :
 - gendarmerie : aménagement accès handicapés, changement porte, local poubelle
 - presbytère : cheminée
 - bâtiment Loue Evasion : changement huisserie, vitrine arrière, fenêtre
 - pôle santé : 5 cellules médicales (opérationnelles en juin et à l'automne)
 - espace culturel
 - démarrage travaux nouvelle médiathèque en fin d'année
- * travaux :
 - parking relais « mobidoubs » face hôtel de la Truite
 - dissimulation réseaux rue du Gey
 - phase 3 et 4 de l'aménagement du centre bourg
 - stade d'honneur : filet côté Loue + terrain
 - Eclairage public : remplacement de 50 points lumineux prévus en 2012
Réseaux rue Traverse, Royale, des Forges en même temps que les travaux

Compte de gestion

Le conseil municipal prend acte des comptes de gestion 2012 de la commune, du camping, eau et assainissement, ZA la Blanchotte, CCAS et approuve l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2012.

Taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal, décide, par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, de renouveler les taux d'imposition pour 2013 soit :

Taxe d'habitation :	15.00 %
Taxe foncière bâti :	11.02 %
Taxe foncière non bâti :	34.84 %
Taux CFE :	17.08 %

Eclairage public

Le conseil municipal :

- s'engage à réaliser les travaux d'éclairage public, dont le montant prévisionnel est de 38 252.28 € HT à Quingey, Rue de Traverse, rue Royal et rue des Forges

- se prononce sur le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/> fonds libres	21 115.28 €
<input type="checkbox"/> subvention SYDED	17 137.00 €

- sollicite l'aide financière du SYDED

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Médiathèque

L'avis d'appel public à la concurrence pour l'architecte et la maîtrise d'œuvre est lancé, 3 architectes seront retenus pour présenter une offre.

Une réunion sur le fonctionnement de la future bibliothèque (assurée par le SIPQ) s'est tenue avec F. Lopez, Mme Moureau de la BDP, Mr Lablanche de la DRAC et différents partenaires tel que le RAM, la MAS, TRI...et le personnel de la bibliothèque.

Information du Maire, questions diverses

➤ La loi de réforme des collectivités territoriales modifie la composition des conseils communautaires.

Le législateur fixe, à défaut d'accord amiable, le nombre de sièges.

- La simulation, validée par la Préfecture, fixe le nombre maximal de sièges, pour la CCCQ, à 49.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire, réuni le 28 mars 2013, s'est prononcé en faveur du mode de composition actuel du conseil communautaire, c'est-à-dire (article 5 des statuts) : un délégué élu par commune et par tranche de 500 habitants.

- Ce mode de désignation fixerait le nombre de délégués à 42.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 0 abstention, 0 voix contre, 12 voix pour :

- valide la proposition du conseil communautaire